

# somfy®

Pour l'achat d'une  
motorisation de portail

Une télécommande **KEYPOP**  
Somfy offerte\*

Du 01 mai au 01 décembre 2018

Valeur  
**39,90€**



\*Pour participer, rendez-vous sur notre site [www.somfy.fr/keypop](http://www.somfy.fr/keypop)

somfy® Building  
happiness

## CONDITIONS DE L'OFFRE SOMFY

### Article 1 – Présentation de l'offre

La société SOMFY ACTIVITE SA, organise une opération promotionnelle du 1<sup>er</sup> mai 2018 au 1<sup>er</sup> décembre 2018.

Cette opération consiste à proposer une télécommande Keypop Somfy pour tout achat d'une motorisation de portail de la marque SOMFY. Les produits éligibles sont les motorisations de portails à savoir : SGA 4100, Evolvia 400, Evolvia 400 + clavier à code radio, SGS 501, Exavia 500, Slidymoove 300, Slidymoove 600 et Slidymoove 600 + clavier à code radio.

Cette offre est valable uniquement pour les 2000 premiers dossiers complets reçus.

### Article 2 – Eligibilité et Modalités de participation à l'offre

#### 2.1 – Eligibilité

Sont éligibles à cette opération promotionnelle les clients personnes physiques ayant effectué l'achat d'une motorisation de portail SGA 4100, Evolvia 400, Evolvia 400 + clavier à code radio, SGS 501, Exavia 500, Slidymoove 300, Slidymoove 600 ou Slidymoove 600 + clavier à code radio de la marque SOMFY entre le 1<sup>er</sup> mai 2018 et le 1<sup>er</sup> décembre 2018 dans l'un des magasins Castorama ou Leroy Merlin.

La participation à l'opération est autorisée dans la limite d'une participation par preuve d'achat (1 ticket de caisse ou 1 facture d'achat ne peut servir qu'à une seule participation) et par foyer (1 foyer ne peut commander qu'une seule fois) pour les clients qui auront fait leur demande jusqu'au 15 décembre 2018.

Il est à noter que cette offre est limitée aux 2000 premiers dossiers complets reçus suivant les critères établis à l'article 2.1 des présentes conditions.

#### 2.2 – Modalités de participation

Pour bénéficier de cette offre, le client éligible selon les critères établis à l'article 2.1 des présentes conditions, devra en faire la demande sur le site internet de l'opération [www.somfy.fr/keypop](http://www.somfy.fr/keypop) et remplir le formulaire d'inscription dédié.

Suite au remplissage de ce formulaire, le client recevra un email confirmant son inscription et lui indiquant la démarche à suivre pour participer à l'opération. Sera indiquée l'adresse postale du centre de gestion à laquelle le client devra envoyer ce formulaire, sa copie de facture d'achat, l'original du code-barre à découper sur l'emballage du produit Somfy qu'il aura acheté.

A réception du courrier par le service client, il sera vérifié la présence des pièces justificatives d'achat. Le dossier complet permettra ensuite l'expédition par email sous un délai de 30 jours maximum, d'un code promotionnel permettant au client de commander gratuitement sa télécommande Keypop sur le site : [boutique.somfy.fr](http://boutique.somfy.fr).

### Article 3 – Réclamations et demandes spécifiques :

Aucune autre demande de remboursement, de prise en charge des frais de participation à l'opération ou d'autres promotions ne saurait être acceptée en dehors de celle proposée à l'article 1 des présentes conditions, et notamment aucun autre remboursement direct ou indirect total ou partiel des produits et montants concernés par l'opération.



\*Pour participer, rendez-vous sur notre site [www.somfy.fr/keypop](http://www.somfy.fr/keypop)